RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE VILLENEUVE LOUBET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 24 MAI 2022

COMPTE-RENDU D'AFFICHAGE

(Art. L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriale)

L'an deux mil vingt-deux et le **24 mai**, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 18 mai 2022, s'est réuni au Pôle Culturel Auguste Escoffier sis au 30 Allée Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Lionnel LUCA, Maire de Villeneuve Loubet.

Présents

M. Lionnel LUCA - Mme Marie BENASSAYAG - M. Albert CALAMUSO - Mme Thérèse DARTOIS M. Charles LUCA (à partir de la délibération n°060 jusqu'à la délibération n° 070)

Mme Nathalie NISI - M. Christian VIALLE - Mme Valérie PREMOLI - M. Jean-Paul BULGARIDHES M. Marcel PIACENTINO - Mme Catherine PIEGGI - Mme Sylvie MARCHAND - M. Philippe DELEAN Mme Ada Rebiha AIT-YALLA

Mme Elodie SAIAG HIRSCHI (à partir de la délibération n°062 jusqu'à la délibération n° 070) M. Stéphane FINE - M. Guy DUBRULLE PASQUIER - Mme Maud RIBET - M. Bruno FINO Mme Martina L'ECRIVAIN - Mme Farah Lina BOUCHOT OUABIR - M. Philippe LACOSTE Mme Crescence LEBRUN (à partir de la délibération n°061 jusqu'à la délibération n° 070) M. Patrick FISCHER - M. Jean-Pierre VINCENDET

Représentés / pouvoirs :

- Monsieur Charles LUCA, pouvoir donné à Marcel PIACENTINO (de la délibération n°053 à 059 inclus)
- Mme Patricia LAVIGNE, pouvoir donné à Mme Thérèse DARTOIS
- M. Serge JOVER, pouvoir donné à Mme Marie BENASSAYAG
- M. Jean-Michel GRANELLE, pouvoir donné à M. Albert CALAMUSO
- Mme Elodie SAIAG HIRSCHI, pouvoir donné à Mme Catherine PIEGGI (de la délibération n°053 à 061 inclus)
- Mme Michèle PERRIN, pouvoir donné à Mme Ada Rebiha AIT-YALLA
- M. Jean-Jacques BENOIT, pouvoir donné à Mme Farah Lina BOUCHOT OUABIR
- M. Romain ROCHE, pouvoir donné à M. Jean-Paul BULGARIDHES
- Mme Laetitia VALERI PROISY, pouvoir donné à Mme Valérie PREMOLI
- Mme Crescence LEBRUN, pouvoir donné à M. Philippe DELEAN (de la délibération n°053 à 060 inclus)
- Mme Viviane DAUDIGNY, pouvoir donné à M. Lionnel LUCA

Quitte la salle et ne prend pas part au vote de la délibération n° 064 :

M. Albert CALAMUSO

Secrétaire de séance : Mme Farah Lina BOUCHOT OUABIR

33

1 - PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/03/2022

Rapporteur: Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2022.

2 - INFORMATION - RELEVE DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur: Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Maire.

RESSOURCES HUMAINES

<u>DEL 2022/CM04/053 - MODALITES DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES</u>

Rapporteur: Madame Thérèse DARTOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- > AUTORISE Monsieur Maire ou son représentant à recruter des vacataires à des conditions spécifiques et dans le cadre des besoins existant dans les services municipaux ;
- > FIXE la rémunération de chaque vacation ;
- > INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

DEL 2022/CM04/054 - CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ET DE SA FORMATION SPECIALISEE COMPETENTE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL ENTRE LA COLLECTIVITE ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES C.C.A.S

Rapporteur: Madame Thérèse DARTOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- ➤ **DECIDE** la création d'un **Comité Social Territorial** à compter du renouvellement général des instances représentatives du personnel, prévu le 08 décembre 2022,
- > **DIT** que ce Comité Social Territorial est compétent pour les agents de la commune de Villeneuve Loubet et du CCAS,
- > FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires à 6 siégeant au Comité Social Territorial,
- > **DECIDE** la création de la formation spécialisée compétente en matière de santé, sécurité et conditions de travail,
- FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires à 6 siégeant au sein de la formation spécialisée compétente en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- DECIDE le maintien du paritarisme numérique pour le Comité Social Territorial et la formation spécialisée du comité en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- ➤ **DECIDE** le **recueil**, par le Comité Social Territorial et la formation spécialisée du comité, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.
- ➤ ACTE le rattachement des agents de l'établissement du CCAS au Comité Social Territorial de la commune de Villeneuve Loubet à compter du renouvellement général des instances représentatives du personnel, prévu le 08 décembre 2022.

CULTURE

<u>DEL 2022/CM04/055 - REGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX</u>

Rapporteur: Madame Thérèse DARTOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

> AUTORISE Monsieur le Maire à adopter le règlement intérieur de l'Espace Culturel André Malraux.

2

SAISON ESTIVALE

DEL 2022/CM04/056 - RENOUVELLEMENT DE LA PROCEDURE DE LABELLISATION HANDIPLAGE POUR LES PLAGES DU LOUP, DE LA FIGHIERE ET DES MAURETTES Rapporteur: Monsieur Philippe DELEAN

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

> AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec l'Association HANDIPLAGE pour les plages du Loup, de la Fighière et des Maurettes ainsi que tous les documents nécessaires à leur bonne exécution

DEL 2022/CM04/057 - CONVENTION SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET DE SECOURS - SURVEILLANCE DES BAIGNADES - SAISON ESTIVALE 2022

Rapporteur: Monsieur Albert CALAMUSO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- > APPROUVE les termes de la convention de surveillance des baignades à intervenir entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06), pour la saison estivale 2022,
- > AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de surveillance des baignades.
- > AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre et la bonne exécution de la convention.

TRANQUILLITE PUBLIQUE

DEL 2022/CM04/058 - AVENANT N°1 AU PROTOCOLE DE LA PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE DU RAPPEL A L'ORDRE ENTRE MONSIEUR LE MAIRE DE VILLENEUVE LOUBET ET MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LE PARQUET DE GRASSE, DANS LE CADRE DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rapporteur: Monsieur Albert CALAMUSO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

> AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

DEL 2022/CM04/059 - EVOLUTION DU DISPOSITIF DE TRANSACTION PENALE = MODALITES DE MISE EN ŒUVRE A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

Rapporteur: Monsieur Albert CALAMUSO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

> AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'évolution du Protocole de mise en œuvre de la transaction proposée par le Maire ainsi que tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

2 7 MAI 2022

Mise en ligne sur le site de la commune le :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

<u>DEL 2022/CM04/060 - EMBELLISSEMENT DE L'AVENUE DES BAUMETTES - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU BASSE TENSION ELECTRIQUE ET TELECOM</u>

Rapporteur: Monsieur Marcel PIACENTINO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- > APPROUVE la réalisation des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique :
- CONFIE au SICTIAM la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences :
- > CHARGE le SICTIAM de solliciter la subvention du Conseil Départemental programme « environnement » ;
- > CHARGE le SICTIAM de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement ;
- ➤ PREND ACTE de la dépense des travaux correspondante évaluée à 152 100,00 € TTC hors subvention, selon le devis établi le 09 novembre 2021 :
- > PREND ACTE du remboursement annualisé des travaux sur une durée de 15 ans dès la clôture du programme de travaux ;
- > S'ENGAGE à inscrire au budget de la Commune les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

DEL 2022/CM04/061 - AMELIORATION DE L'ACCESSIBILTE ET DE LA SECURITE - CONVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTON DANS LE PARC NATUREL DÉPARTEMENTAL DE VAUGRENIER

Rapporteur: Monsieur Marcel PIACENTINO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- > APPROUVE la convention relative à l'aménagement d'un cheminement piéton dans le parc naturel départemental de Vaugrenier;
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant ;
- > AUTORISE le financement des travaux.

<u>DEL 2022/CM04/062 - AMELIORATION DE L'ACCESSIBILTE ET DE LA SECURITE - CONVENTION POUR AUTORISATION DE TRAVAUX EN DOMAINE PRIVE - PARCELLE AX 76 SECTEUR LOGIS DE BONNEAU</u>

Rapporteur: Monsieur Marcel PIACENTINO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- ➤ APPROUVE la convention pour autorisation de travaux en domaine privé sur la parcelle AX 76;
- > AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

URBANISME

<u>DEL 2022/CM04/063 - ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION Nº6 DU</u> PLU

Rapporteur: Monsieur Marcel PIACENTINO

Affiché en mairie le :

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

> PRESCRIT l'engagement de la procédure de modification n°6 du PLU

4

COMMANDE PUBLIQUE

DEL 2022/CM04/064 - APPROBATION DE LA MODIFICATION (AVENANT) N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT EXPLOITATION DU LOT N°10 DES PLAGES

Rapporteur: Monsieur Philippe DELEAN

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés, après que Monsieur Albert CALAMUSO, ayant pouvoir pour Monsieur Jean-Michel GRANELLE, se soit retiré de l'assemblée :

- ➤ APPROUVE les termes de la modification (avenant) n°1 à la convention de délégation de service public portant autorisation d'exploitation du lot de plage n°10 conclue avec la SARL L'AVENTURE.
- > AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer la modification (avenant) n°1 susmentionnée.
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

DEL 2022/CM04/065 - CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE SICTIAM AVENANT N°1 Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- APPROUVE les termes de l'Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre la Commune de Villeneuve Loubet et le SICTIAM pour la passation et l'exécution d'un marché public global de performance (MGP) relatif à « la conception, la réalisation, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, de signalisation tricolore, d'éclairage sportif, d'éclairage de mise en valeur des bornes et des illuminations festives de la Commune ».
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer l'Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes susvisé avec le SICTIAM.
- AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre de la convention de groupement en question et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à son exécution.

<u>DEL 2022/CM04/066 - MODIFICATION Nº 1 - FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS - LOT Nº1 : TELEPHONIE FIXE - TELEPHONIE MOBILE - DIFFUSION AUTOMATISEE DE MESSAGES EN MASSE</u>

Rapporteur: Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- ➤ APPROUVE les termes de la modification n°1 au lot n°1 « téléphonie fixe Téléphonie mobile Diffusion automatisée de messages en masse » du marché public relatif à la fourniture de services de télécommunications.
- > AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte susmentionné.
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

27 MAI 442

FINANCES

DEL 2022/CM04/067 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE ET EQUIPEMENTS AFFERENTS

Rapporteur: Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- ➤ APPROUVE le principe d'adhésion de la Commune au groupement de commande « acquisition de vélos à assistance électrique et équipements afférents » proposé par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA),
- > AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commande ainsi que tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

DEL 2022/CM04/068 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS AUX FAMILLES

Rapporteur: Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- > APPROUVE les nouveaux tarifs,
- > APPLIQUE ces tarifs à compter de la fin de l'année scolaire 2021/2022,
- > AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

DEL 2022/CM04/069 - CONTRAT D'OBJECTIFS « COMITE OFFICIEL DES FETES

Rapporteur: Madame Maud RIBET

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- > APPROUVE le contrat d'objectifs pour l'exercice 2022
- > AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat.

GUICHET DES FAMILLES

<u>DEL 2022/CM04/070 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU GUICHET DES FAMILLES</u>

Rapporteur: Monsieur Charles LUCA

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- > APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement,
- > APPLIQUE le nouveau règlement,
- > AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h00.

Fait à Villeneuve Loubet, le 25 mai 2022.

Affiché en mairie le : 2 7 MAI 2022

Lionnel LUCA

Le Maire.

Vice-Président de la Communauté

d'Agglomération Sophia Antipolis.

6

Mise en ligne sur le site de la commune le :

2 7 MAI 2022